

# POUR LA RECONQUÊTE DES RESSOURCES EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

## VEZOUZE-SANON

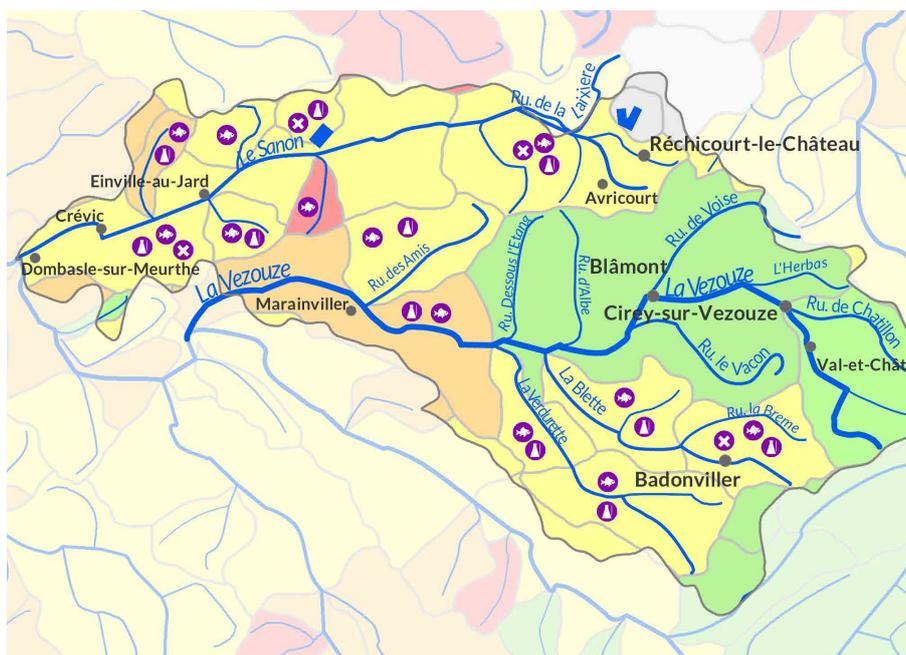
*Dombasle-sur-Meurthe • Chanteheux • Cirey-sur-Vezouze • Badonviller •  
Einville-au-Jard • Blâmont • Crévic • Sommerviller • Jolivet • Avricourt*



La Vezouze à proximité du moulin de Manonviller



# QUALITÉ DES EAUX



## ÉTAT ÉCOLOGIQUE

- Très bon état
- Bon état
- État moyen
- État médiocre
- Mauvais état
- Non déterminé

Le bon état écologique d'un cours d'eau correspond à un fonctionnement équilibré des écosystèmes aquatiques (cours d'eau, lacs...) en présence d'activités humaines. Il s'évalue à partir de paramètres physiques et chimiques mais aussi au travers des peuplements biologiques (poissons, insectes aquatiques, algues microscopiques...).

## PARAMÈTRES DÉCLASSANTS

- Biologie
- Substances chimiques
- Oxygénation et matières organiques

Données 2010 - 2011

Sur le bassin hydrographique Vezouze-Sanon, les cours d'eau ont été partagés en 15 entités homogènes. Seules deux d'entre elles, en amont de la Vezouze, présentent un bon état écologique. Dix autres ont un état écologique moyen, présentant de légères dégradations ne permettant pas le maintien des peuplements aquatiques caractéristiques de ces cours d'eau du plateau lorrain. Les trois dernières, situées en aval du bassin versant, sont très dégradées avec un déséquilibre écologique notable provoqué en grande partie par des teneurs excessives de nutriments (phosphore et azote) impactant la vie aquatique des cours d'eau (poissons et invertébrés).

L'étang de Parroy présente un mauvais état écologique du fait de l'abondance de nutriments (azote et phosphore) et de teneurs excessives pour certains métaux lourds (ex : cuivre).

Dans son ensemble, l'état chimique des eaux est déclassé par la présence de substances chimiques telles que les pesticides, certains métaux lourds et les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) issus notamment de tous types de combustion.

La ressource en eau souterraine ne présente que des dégradations locales avec des concentrations excessives en pesticides (atrazine) et en nitrates. Enfin, 4 captages dégradés par des nitrates et/ou pesticides ont été identifiés pour faire l'objet d'actions prioritaires..

2/3 DES COURS D'EAU  
EN ÉTAT ÉCOLOGIQUE  
MOYEN

# ENJEUX POUR L'ATTEINTE DU BON ÉTAT DES EAUX

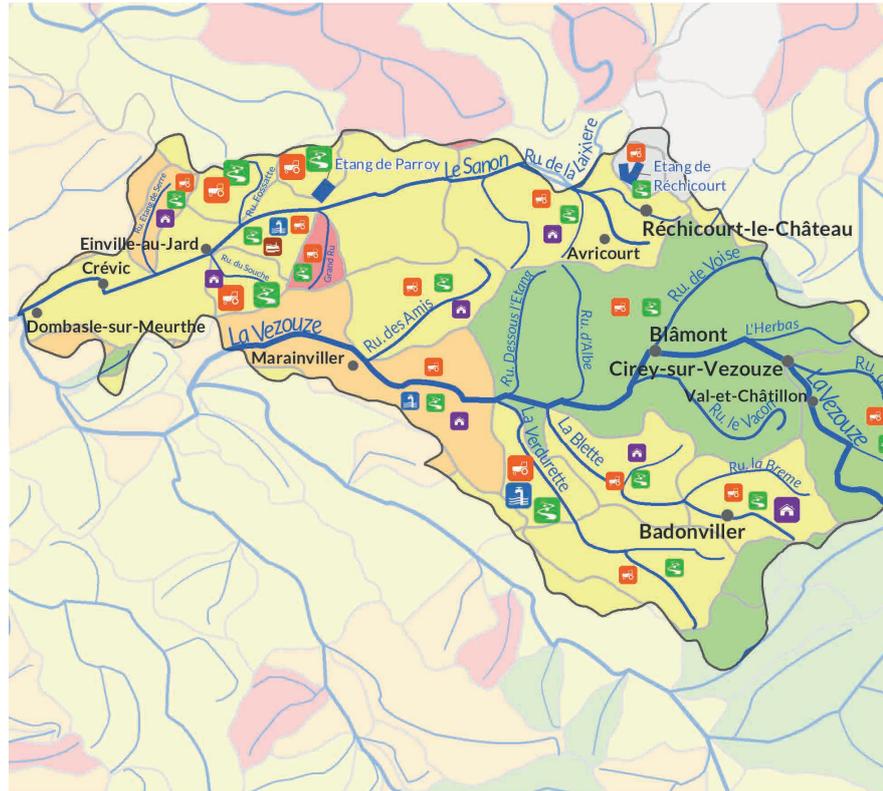


## PRÉSERVER LES MILIEUX AQUATIQUES

- Encourager l'élevage extensif et contribuer à la restauration des cours d'eau et zones humides en adoptant de meilleures pratiques (bandes enherbées, maintien de la végétation, arrêt des curages...) prioritairement sur la Vezouze moyenne et aval, ses affluents principaux, le Sanon et l'étang de Parroy.

## POLLUTIONS DIFFUSES

- Renforcer l'amélioration des pratiques agricoles en développant une animation territoriale dynamique.
- Encourager les pratiques réduisant l'utilisation des fertilisants et pesticides. Les compléter par la création de zones tampons en sortie de drains et autour des parcelles (plantation de haies, bandes enherbées). Les aires d'alimentation de captage d'eau potable, le Sanon, la Verdurette (aval), le Fossate, le ruisseau du Souche et les étangs de Parroy et de Serre sont à cibler en priorité.



## RUPTURE DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

- Aménager ou supprimer les obstacles infranchissables présents sur la Vezouze, la Blette, la Verdurette, et le ruisseau des Amis d'ici fin 2017.

## ALTÉRATION DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- Développer des programmes de renaturation des cours d'eau à l'échelle du territoire en partenariat avec les agriculteurs et en cohérence avec les actions déjà mises en œuvre par l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Meurthe-Madon. Concerne la Vezouze, le Sanon et leurs affluents
- Développer l'acquisition foncière et la mise en place de plans de gestion des zones humides en concertation avec les agriculteurs, les partenaires institutionnels et l'EPTB Meurthe-Madon. Ces actions doivent être menées en priorité sur l'étang de Parroy, la Vezouze, la Blette, le Sanon et la Verdurette (amont)

## NATURE ET PRIORITÉ DES ACTIONS À MENER

|   | Fort | Moyen |
|---|------|-------|
| <b>Agriculture :</b><br>Réduire les pollutions agricoles et préserver les milieux naturels                                  |      |       |
| <b>Collectivités :</b><br>Réduire les pollutions domestiques et urbaines  |      |       |
| <b>Industrie et artisanat :</b><br>Réduire les pollutions industrielles et artisanales                                      |      |       |
| <b>Milieux aquatiques :</b><br>Préserver et restaurer les cours d'eau et zones humides et rétablir la continuité écologique |      |       |
| <b>Ressource en eau :</b><br>Économiser et préserver la qualité de la ressource en eau                                      |      |       |

# FOCUS

## RESTAURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE DE LA VEZOUBE : UNE PRIORITÉ



La commune d'Emberménil a rétabli la continuité écologique de son étang en créant une dérivation sur le ruisseau des Amis affluent de la Vezouze

Agence de l'eau Rhin-Meuse - LA LOE J.



### CAPTAGES DÉGRADÉS

- Mettre en œuvre le plan d'action visant la reconquête de la qualité des eaux, prioritairement sur les communes de Crévic et Marainviller.

### PRÉLÈVEMENTS EXCESSIFS EN EAUX SUPERFICIELLES

- Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau sur la partie aval de la Verdurette.



### POLLUTIONS PONCTUELLES

- Développer un plan d'action permettant de concilier l'activité des soudières à Dombasle-sur-Meurthe, les autres usages industriels et la production d'eau potable, y compris au-delà de la frontière française.
- Améliorer le traitement des effluents et mettre en place des technologies propres notamment sur le secteur de la Blette (ex : laiterie).



### POLLUTIONS PONCTUELLES

- Améliorer les stations d'épuration sur le secteur du ruisseau de l'étang de Serre

### POLLUTIONS DIFFUSES URBAINES

- Créer de nouveaux systèmes d'assainissement à définir au préalable par une étude technico-économique (assainissement collectif ou non collectif)
- Améliorer la collecte des eaux usées et réduire leur déversement vers le milieu naturel en temps de pluie. Ces actions concernent prioritairement la Vezouze aval, la Blette, le ruisseau des Amis, le Sanon et le ruisseau du Souche
- Encourager les démarches « zéro pesticide »

La Vezouze compte 16 ouvrages (seuils, barrages) identifiés comme prioritaires et qui entravent la continuité écologique (transport de sédiments et circulation des poissons migrateurs). Afin de pallier cet enjeu, l'ONEMA (Office national de l'eau et des milieux aquatiques), l'agence de l'eau Rhin-Meuse, la direction départementale des territoires, les communes du secteur et l'établissement public territorial de bassin Meurthe-Madon ont engagé un diagnostic global et identifié des propositions d'actions pour le rétablissement de la continuité écologique de la rivière.

### INONDATION ENRAYÉE, VEZOUBE RESTAURÉE : EXEMPLE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU LUNÉVILLOIS

Très vulnérable aux inondations et sujette aux crues importantes, la communauté de communes du lunévillois a entrepris d'agir durablement face à ce phénomène. Dans ce but, la communauté de communes a combiné des mesures de réduction des risques d'inondation avec des actions de restauration des berges et des fonctionnalités biologiques de la rivière. Ainsi, le lit de la Vezouze a été élargi sur près de 1 000 mètres créant une véritable zone d'expansion de crues. Les berges ont été protégées en techniques végétales, 30 000 boutures et plants spécifiques ont été plantés. Enfin, des zones humides, mares temporaires et pérennes ont été créées. Désormais la rivière offre un nouveau visage et n'est plus une source d'inquiétude pour les habitants du secteur.



Gestion des inondations de la Vezouze par un programme de restauration de la rivière. Action menée par la communauté de communes du Lunévillois, lauréate d'un trophée de l'eau.

Agence de l'eau Rhin-Meuse - DONCOURTF.

# PASSONS À L'ACTION

## ACTIONS CLÉS POUR LE TERRITOIRE



« En développant des filières de valorisation des produits d'élevage issus d'exploitations durables, je participe au maintien de l'activité d'élevage et je contribue efficacement à la réduction des pollutions diffuses agricoles »



« En rétablissant la continuité écologique de la Vezouze et en participant activement à la construction d'un programme de renaturation global des cours d'eau et des zones humides, je contribue à améliorer l'état écologique des eaux et à réduire les risques d'inondations »



« En m'impliquant dans la démarche « zéro pesticide », je contribue à préserver durablement la ressource en eau »

## LES ACTEURS AU SERVICE DE LA RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

### COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

- Parlement de l'eau à l'échelle du bassin Rhin-Meuse. 100 membres
- Elabore les plans de gestion des eaux et identifie les actions à mettre en œuvre (mesures)
- Vote les taux de redevances encadrés par la loi

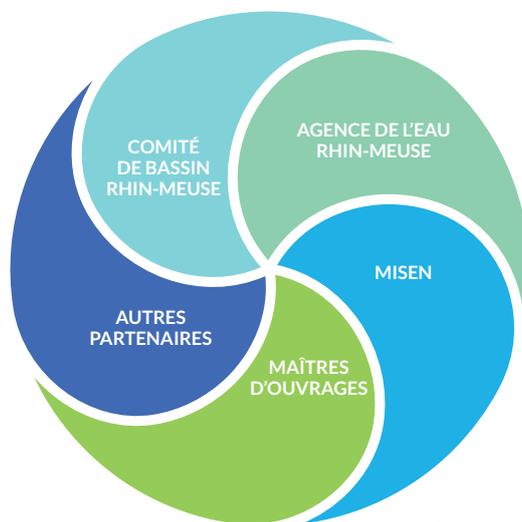
### AUTRES PARTENAIRES

(conseil général, conseil régional, parc naturel régional de Lorraine  
Au regard de leurs priorités d'actions accompagnent les projets des maîtres d'ouvrages

### MAÎTRES D'OUVRAGES

(collectivités territoriales, associations, industriels, artisans, agriculteurs...)

Portent et conduisent la réalisation des projets en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau.



### AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

- En lien avec les Missions inter-services de l'eau et de la nature (MISEN 54 et 57) décline les priorités d'actions
- Accompagne financièrement les projets des maîtres d'ouvrages.

### MISEN (Mission Inter-services de l'Eau et de la Nature)

- Coordonne la politique de l'eau à l'échelon départemental. Pilotage : Directions Départementales des Territoires (DDT 54 et 57)
- Met en œuvre et suit l'exécution des plans d'actions opérationnels territorialisés